



villers-marmery.fr

Avec l'arrivée de l'A.D.S.L. dans notre village, le site communal prend un nouveau départ...

Qui se souvient de la date exacte de la création du site communal* ? L'avez-vous seulement consulté une fois ? Si c'est le cas : le connaissez-vous bien ? Répond-il à un réel besoin ? N'a-t-il pas pris quelques rides ?

Ces questions, nous nous les sommes posées et nous pensons qu'il est temps maintenant de revoir la copie. Au début, pour "se faire la main", nous avons surtout essayé de maîtriser la technique. Mettre des informations en ligne, publier des photos, des documents à télécharger, des vidéos, du son : nous savons faire maintenant.

Il faut maintenant passer à un niveau supérieur et repenser le contenu même du site. Nous savons que si certaines rubriques ont mérité de rester, d'autres doivent disparaître. La réflexion est en marche.

De l'ancien site, nous garderons le journal VILLERS *infos* en ligne. Nous savons qu'il intéresse des personnes originaires du village et qui habitent parfois très loin d'ici (nous avons reçu un jour un mél provenant d'Australie !). Un simple clic de souris et le voilà "téléporté" à quelques milliers de kilomètres en quelques secondes. Vraiment pratique !

Nous garderons aussi les informations d'ordre touristique, afin de mieux faire connaître notre petit village. On oublie trop souvent qu'il se situe sur la Route Touristique du Champagne, à l'extrême Est du Parc Naturel de la Montagne de Reims...

Nous garderons enfin tout ce qui nous semblera pertinent de maintenir, mais pour cela, nous devons encore prendre le temps de "décortiquer" le vieux site.

Au passage, vous noterez que la refonte du site s'est accompagnée d'une tentative de "relookage" : fini le fond sombre, place à la lumière, à la sobriété.

Pour finir, nous voudrions qu'il devienne un outil de communication pour les associations du village... Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

LE MOT DU MAIRE

En cette nouvelle année 2005, le personnel communal, le conseil municipal et moi-même souhaitons à toutes les Villériotes et tous les Villériots une très bonne et heureuse année.



Je commencerai tout d'abord par souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune qui se sont installés à Villers-Marmery au cours de cette année 2004.

Je les remercie par leur présence, lors

suite p. 2 -->

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1/2
villers-marmery.fr	p. 1/2
État Civil	p. 3
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 04/11/04	p. 3
• Réunion du 02/12/04	p. 3/4
• Cumul des pluviosités	p. 4
Connaissance du patrimoine (photo mystère)	p. 5
Mots Croisés	p. 5
Le coin des associations :	
• Familles Rurales	p. 6
• La section locale de l'A.V.C.	p. 6 et 8
• L'A.D.M.R.	p. 9
• La section locale du S.G.V.	p. 9/10
• L'A.S.V.M.	p. 10
• Sucre d'Orge	p. 11
• L'A.S.A.	p. 11/12
• Les Sapeurs Pompiers.	p. 12/13
Connaissance du patrimoine	p. 14
Bien de chez nous	p. 15
Image du passé	p. 16
Calendrier	p. 16
En bref	p. 16
Solution des Mots Croisés	p. 16



La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone : 03 26 97 92 68 - Site WEB <http://villers-marmery.fr/> - Mél : mairiedevillers.marmery@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE (suite et fin)

des vœux de la Mairie, montrant leur intérêt pour la vie de leur commune.

J'en profite pour remercier l'ensemble du conseil municipal et le personnel communal pour leur disponibilité et leurs actions afin de servir au mieux notre collectivité. La gestion de notre commune nous amène parfois à prendre des décisions mal comprises par certaines personnes.

Encore une fois, j'informe ces même personnes que nous travaillons, le conseil municipal et moi-même, toujours dans la transparence, pour votre bien-être, votre sécurité et dans le respect de l'intérêt général.

Je rappelle à tous les habitants (nouveaux et anciens) qu'une permanence des adjoints ou de moi-même est assurée tous les jours, sauf le mardi, et que vous avez également la possibilité d'assister à toutes les réunions du conseil municipal.

Nous sommes à votre entière disposition pour tous les renseignements sur le travail du conseil municipal. Ce 32ème Villers *infos*, comme les précédents, sont bien la preuve de notre volonté à vouloir vous informer le mieux possible. À vous, chères Villériotes et chers Villériots de nous montrer votre attachement à votre commune en vous impliquant un peu plus dans la vie associative. Par votre participation aux diverses activités et manifestations, vous encouragez tous ces volontaires et responsables d'associations à continuer leur action pour le bien-être de chacun.

Ce seront mes vœux pour cette nouvelle année.

Très bonne année 2005

Le Maire
Laurent LONGIS

[La Photo du Siècle]

Le maire et ses administrés,

Le camping-car de La Photo du Siècle s'est immobilisé à l'automne dernier. C'est en Corse à la Toussaint qu'ont été prises les dernières photographies. Une centaine de Photos du Siècle ont été réalisées durant le tour de France, de l'été 2003 à l'automne 2004. Aujourd'hui, l'association L'Arbre à Images est installée à Semur-en-Auxois, dans le département de la Côte-d'Or. Marie-Jo et Léon habitent dans une maison, avec leurs deux enfants et quatre murs. Ils ont un toit et deux baignoires. Léon a retrouvé son métier d'instituteur. Lucile et Philémon ont eux aussi retrouvé le chemin de l'école. Marie-Jo construit un magnifique livre. A suivre. De nouveaux projets germent dans les esprits. Toujours avec les villages. La joyeuse équipe de La Photo du Siècle vous présente tous ses vœux pour cette nouvelle année. Bonheur et santé ! Au plaisir de se revoir, un jour, bientôt, peut-être...

Semur-en-Auxois, le 12 janvier 2005

L'équipe de La Photo du Siècle

VŒUX...

www.laphotodusiecle.com
(pas d'espace, pas d'accent !)

LE CONSEIL VOUS INFORME

• RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2004

Le Conseil Municipal, après étude et délibération,

- Décide de la réalisation des travaux d'éclairage public dans les rues suivantes :

- rue des Boblins ;
- rue Curie ;
- rue Dom Pérignon ;
- rue Odry ;
- impasse des Ecoles ;
- place de la Mairie ;
- rue des Sous-La-Ville

et retient l'entreprise S.C.E.E. pour un montant de 26 880,26 euros T.T.C.

- Décide de l'effacement des réseaux France Télécom pour une participation de la Commune de 3 372,26 euros à verser à FRANCE TÉLÉCOM pour les rues Dom Pérignon, Odry et l'Impasse des Écoles.

- Approuve les devis de mise en souterrain des réseaux France Télécom et retient l'Entreprise S.C.E.E. pour :

- Rue des Boblins, Rue Curie, Rue des Sous-La-Ville : 14 880,82 euros T.T.C. ;
- Rue Dom Pérignon, Rue Odry, Impasse des Écoles, Place de la Mairie : 14 177,29 euros T.T.C..

- Décide, sur proposition de la Commission des Chemins, de retenir la solution enrobé en partie, béton désactivé en partie et béton balayé en partie pour les travaux de voirie dans la rue des Boblins.

- Décide de retenir l'Entreprise HAUTEM pour la réfection des branchements eau potable rue des Boblins et rue Curie pour un montant de 11 923,88 euros T.T.C..

- Décide de retenir l'Entreprise HAUTEM pour les travaux d'aménagement de l'écoulement des eaux pluviales du chemin rural dit des Crayères pour un montant de 5 149,74 euros T.T.C..

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2004

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide des modifications de budget pour régularisation des opérations de fin d'année. Ces modifications augmentent le budget 2004, en dépenses et en recettes de :

- Fonctionnement : 10 917 euros ;
- Investissement : 6 828 euros.

- Décide de la réalisation d'un prêt de 31 000 euros auprès du C.R.C.A. pour l'achat du tracteur.

- Décide de la réalisation d'un prêt de 27 000 euros auprès du C.R.C.A. pour les travaux d'éclairage public.

- Décide de la réalisation d'un prêt de 29 000 euros auprès du C.R.C.A. pour la mise en souterrain des réseaux.

- Suite à la demande d'achat de vélos et de matériel sportif présentée par les institutrices, il demande, d'une part, que les vélos existants soient examinés pour une éventuelle réparation avant nouvel achat et, d'autre part, considérant l'effort financier à apporter pour conserver l'effectif des écoles dans le cadre de sa participation à l'Association FAMILLES RURALES, il décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

- Après exposé de Monsieur FERNANDEZ Richard, 1er Adjoint, sur la situation financière de l'Association FAMILLES RURALES, et compte-tenu du remplacement pour congé maternité de l'Emploi Jeune, accepte la prise en charge d'une participation financière de 18 366 euros pour 2005 et décide de prévoir cette dépense que le budget primitif 2005.

ÉTAT CIVIL

(du 01/11/04 au 07/02/05)

• Décès

Mme GEORGELET Esther,
le 02/11/04

• Naissances

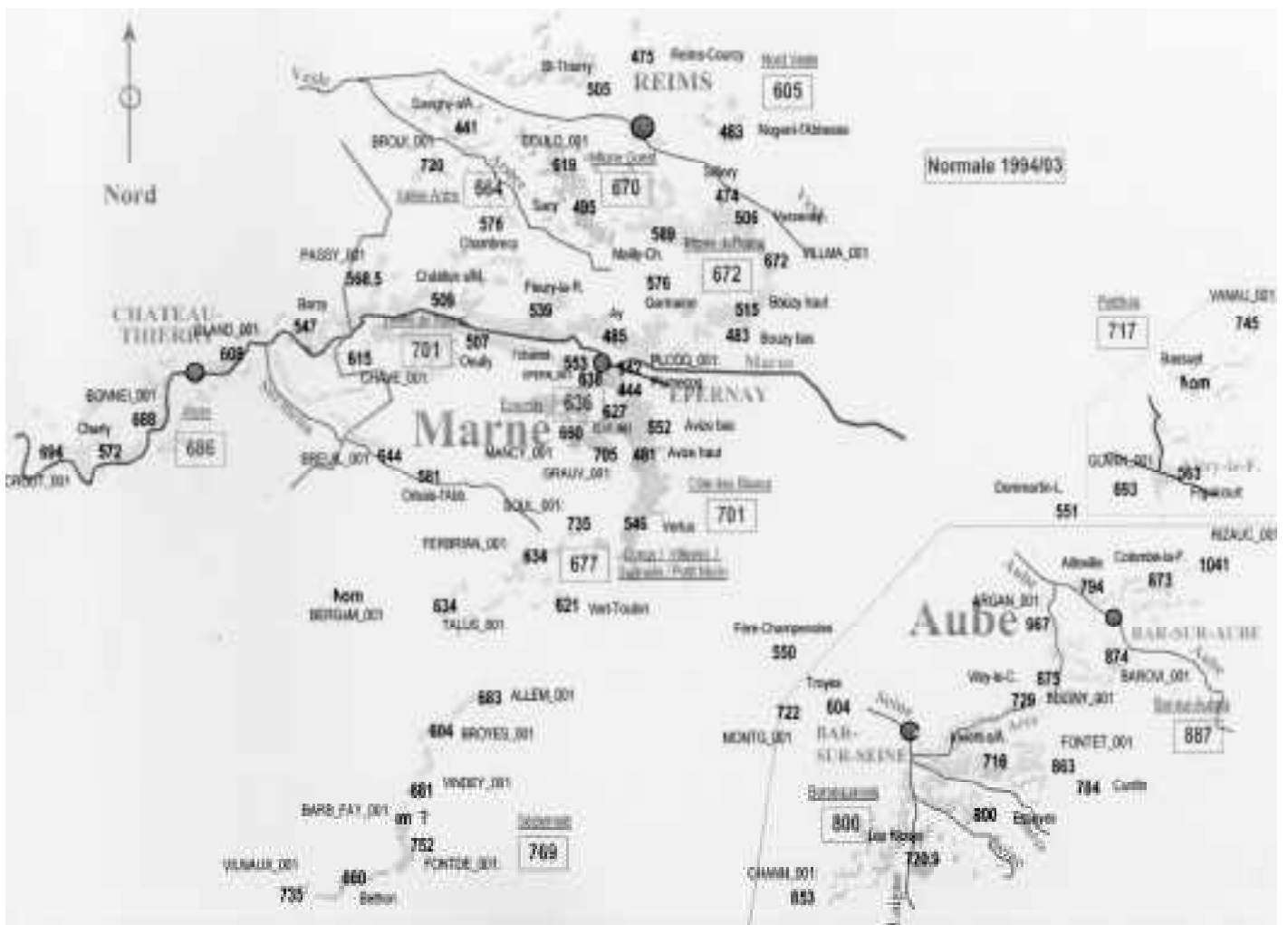
DE BRITO Tiago, le 03/11/04
HUSSON Rose, le 03/01/05

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

- Sur proposition de Monsieur CHATILLON Noël, 3ème Adjoint et Vice-Président de la Commission des Bâtiments, décide de retenir l'Entreprise FRESNET pour le transport de terre dans le cimetière en vue de l'aménagement du columbarium pour un montant de 1 277.33 euros T.T.C..
- Sur proposition de Monsieur CHATILLON Noël, 3° Adjoint et Vice-Président de la Commission des Bâtiments, décide de retenir l'Entreprise LECQ pour le changement de deux portes de classe pour un montant de 1 463.90 euros T.T.C..
- Sur proposition de Monsieur LONCLE Daniel, 2ème Adjoint et Vice-Président de la Commission des Chemins, décide de lancer la procédure d'enquête publique suite à la demande d'achat de sentes à pied.
- Par 12 voix pour et 3 contre (Messieurs HAUTEM Dominique, HAUTEM Louis et MARCHAND Olivier) approuve l'avant-projet des travaux d'alimentation en eau potable - interconnexion avec le Syndicat Mixte de la région de VERZY d'un montant de 350 000 euros et sollicite l'aide de l'Agence de Bassin Seine Normandie et du Conseil Général.

Le Maire

Cumuls des pluviosités du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004 (merci au C.I.V.C)



CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

PHOTO MYSTÈRE N° 10



Réponse à notre précédente photo-mystère :
Le porte-drapeaux située à la Mairie



PHOTO MYSTÈRE N°11



Saurez-vous retrouver où cette photo a été prise ?

Réponse dans le *VILLERS infos n°33*

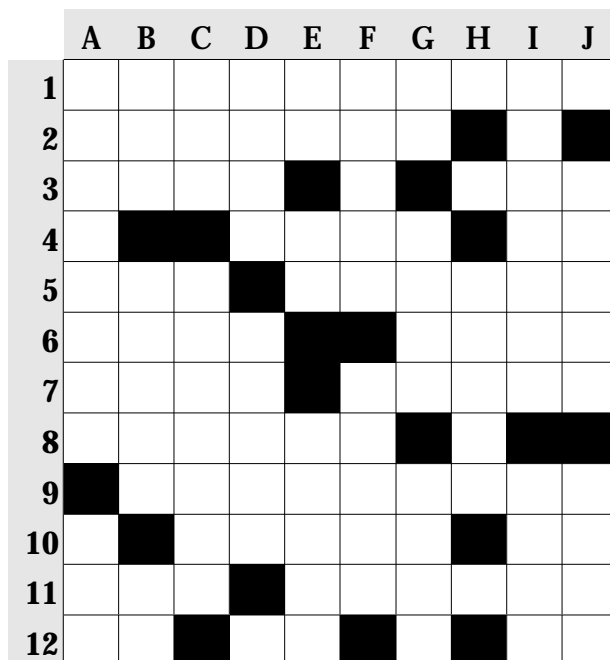
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Divertissement.
2. Format d'un livre.
3. Inutile. Parle.
4. Couvra d'or. Pour les randonneurs.
5. Plan d'eau. Protesta.
6. Archipel. Ville italienne.
7. Tracta. Demie ville allemande.
8. Partie d'un fût.
9. Plantes.
10. Ventilée. Règle.
11. Savoir faire. Acheteur.
12. Divinité. Divinité. Paresseux.

Verticalement

- A. Jalousie... Rivière.
- B. École. Fruit. Dieu.
- C. Type de contrat. Cerna.
- D. Peut être dans l'eau. Rivière allemande.
- E. Chef lieu. Au. Troué.
- F. Bleuté. Socialiste allemand.
- G. Tellure. Association. De bœuf.
- H Usiner.



- I. Point de départ. Volcan.
- J. Moyen de transport. Roi égyptien.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

• FAMILLES RURALES DE VILLERS-MARMERY

L'aventure continue

Certains disaient : "Une telle entreprise au sein de la commune relève du pari sur l'avenir..."

Aujourd'hui, nous sommes satisfaits de la façon dont les choses ont évolué.

La cantine, le centre de loisirs, les mercredis récréatifs, les camps d'ados... Il aurait été dommage de ne pas relancer ce pari.

Lors de l'Assemblée Générale du 17 Janvier 2005, des nouveaux membres de l'association ont décidé de poursuivre cette aventure et le bureau a été renouvelé.

Il se compose désormais de :

Mme Christelle GUILLAUME, présidente ;
Mme Brigitte LÉTÉ, trésorière ;
M. DUTEL, secrétaire ;
Mme Valérie PRZYGONSKI, vice-présidente ;
Mme Sylvie COURTAUX, vice-présidente.

Que cette nouvelle année soit pétillante de nouveauté et heureuse en succès.

La Présidente

• La section locale de l'A.V.C. :

Discours de M. Arnaud MARGAINE, Président, prononcé à l'occasion de la SAINT VINCENT 2005

"Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, Monsieur l'Abbé.

Avec quels mots pourrait-on résumer l'année 2004, chacun usera de son qualificatif. On peut aussi la considérer de paradoxale.

Paradoxale sur les rendements après une année 2003 déficitaire, la moyenne communale était proche des 7500 kg/ha. 2004 a multiplié ces rendements par 3, parfois même par 4. Certaines parcelles ont été annoncées à plus de 35 tonnes/ha, j'utilise cette unité pour marquer l'excès. Employer cette unité, n'est pas pour montrer du doigt qui que ce soit, car hélas nous ne sommes pas totalement maîtres du jeu. Il est vrai que nous aurions pu agir pour réduire ces rendements. Nous avons eu du mal à croire que nos vignes avaient un si gros potentiel.

La récolte agronomique champenoise se situe à 23 000 kg/ha, elle est de loin la plus importante devant 1999 et 1983. Le décret d'appellation sera prochainement modifié. Il est probable, même sûr, qu'un nombre de grappes maximum par pied ou par mètre sera fixé. Nous ne sommes pas maître du poids des grappes, mais nous devons rester acteur sur leur nombre.

Cette année est paradoxale également du point de vue de la maturité. Rappelez-vous 2001 avec un feuillage déficient, des rendements importants mais moins que ceux de 2004, le niveau de maturité auquel nous avons vendangé. Il faut reconnaître qu'une part de hasard et une chance inouïe ont permis un dénouement heureux. Après un mois d'août pluvieux où la véraison a tardé, septembre a été sec et ensoleillé et a relancé la maturité. Notre date de vendange était l'une des plus précoces, et largement justifiée. Le degré moyen communal est proche des 10° voir légèrement supérieur. Le réseau maturité a montré une fois de plus son utilité. Je tiens d'ailleurs à remercier tous ceux qui y participent, c'est grâce à ces prélèvements que l'on s'approche de la bonne date. La qualité de nos raisins ne dépend pas uniquement des vigneron mais également du terroir, et j'espère qu'un jour proche, il sera reconnu à sa juste valeur.

Les rendements 2004 ne seront pas le seul fait marquant, deux autres points sont à souligner et qui ont probablement une corrélation, une année encore sèche et l'oïdium qui a fait son grand retour. En 2003 nous avons enregistré une pluviométrie annuelle de 614 mm. En 2004, nous sommes à 675 mm. C'est surtout la période hivernale qui est mise à mal. Si nous comparons la pluviométrie des trois derniers mois de l'année, la barre des 200 mm n'est plus dépassée. Actuellement nous affichons même un retard de 15 mm par rapport à 2003 avec seulement 174 mm. Ce phénomène est-il provisoire, ou bien le résultat d'un réel changement climatique ?

AMBIANCE SAINT VINCENT 2005



LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

Ces conditions climatiques ont permis à l'oïdium d'être présent très tôt en saison. La conjonction des conditions d'applications (cadence parfois trop lâche) et du mode d'application ont fortement affecté certaines parcelles. Les traitements par voies aériennes sont remis en cause. Pratiquement aucune parcelle n'a été épargnée, même si les conditions de mise en œuvre étaient bonnes. C'est pour cette raison que nous devons rester vigilants pour la campagne 2005. Il est beaucoup plus difficile d'arrêter l'oïdium que le Mildiou, donc méfiance.

En ce qui concerne les autres ravageurs, l'année a été très calme : aucun insecticide n'a été nécessaire. Il est vrai que nous pouvons nous poser la question sur l'utilité de la confusion en 2004.

Hélas nous ne sommes pas encore devins.

Ne nous arrêtons pas en si bon chemin.

Nous relancerons l'opération, et vous recevrez prochainement les bulletins d'adhésion pour la future campagne.

Avant d'en terminer, je reviendrai sur l'engagement que nos deux présidents de l'interprofession ont pris devant le préfet, pour préserver nos ressources en eau. D'ici 2015 chaque État membre doit restaurer la qualité des eaux. À l'échelle locale nous connaissons bien le problème.

En réponse, la profession viticole propose un plan à 5 ans (2005-2010) comportant 10 mesures prioritaires :

- L'enherbement des contours des parcelles est obligatoire.
- Réduction de l'utilisation des herbicides. Des programmes répondant à cet objectif sont à adopter sur une partie de l'exploitation.
- L'application d'"herbicide de prélevée" à partir de la mi-juin n'est plus permise, ainsi que le "désherbage en plein" durant la période fin vendange - au 1er février.
- L'usage de pulvérisateur de la classe 3 est réduite, (c'est à dire les appareils qui traitent plusieurs faces à la fois sans être dirigés sur la cible). Canons oscillants ne sont autorisés que jusqu'en 2012 sur les exploitations déjà équipées. Les traitements aériens seront limités à certaine zone ou aux circonstances découlant d'événements climatiques exceptionnels.
- La réduction des fonds de cuve, leur dilution et le rinçage à la parcelle des pulvérisateurs doivent être généralisés.
- Les matériels de pulvérisation doivent être équipés de dispositifs anti-gouttes à chaque niveau de buse.
- Le diagnostic des pulvérisateurs sera mis en place dès que le dispositif réglementaire sera défini au niveau national par les pouvoirs publics.
- Le poste de remplissage du pulvérisateur doit être aménagé pour éviter tout retour de bouillie dans le milieu ou dans le réseau de distribution.
- Chaque viticulteur doit obligatoirement participer aux opérations de collectes et de valorisation des emballages vides de produits phytosanitaires ainsi que la récupération des produits non utilisables.
- Et enfin choisir les produits de protection de la vigne qui présentent le meilleur profil toxicologique et environnemental.

Ces 10 mesures sont extraites du référentiel de viticulture raisonnée. Ce ne sont pas des mesures supplémentaires mais elles prennent un caractère obligatoire. Si chacun apporte sa contribution de bonne pratique, cela devrait nous permettre d'éviter d'autres contraintes et surtout de prolonger l'utilisation de certaines matières actives. C'est l'enjeu des prochaines années à venir.

Je vous remercie pour votre attention, et bonne année 2005.

Arnaud MARGAINE

• L'A.D.M.R.

BILAN DE L'ANNÉE 2004 dans notre village de VILLERS MARMERY :

VILLERS MARMERY fait partie de l'association A.D.M.R. de VERZY, lieu du siège social et qui comprend 7 villages : *VERZY, BEAUMONT, VAL DE VESLE, SEPT SAULX, LES PETITES LOGES, VILLERS, TRÉPAIL.*

Pour ses 7 villages, les services sont les suivants :

- 1 travailleuse familiale ;
- 17 aides ménagères ;
- Un service portage de repas ;
- Un service S.I.A.D. (Service infirmier à domicile).

Pour Villers, la travailleuse familiale est intervenue pour 66 heures dans les familles. Dix aides ménagères sont intervenues pour 3 659 heures chez nos personnes âgées (ce qui représente presque 2 emplois à temps plein). 104 repas ont été servis à domicile. 60 heures du service S.I.A.D. (Service infirmier à domicile) ont été assurées. Le droit et l'espoir pour chacun de continuer à vivre chez soi.

L'année 2005 verra l'ouverture de la maison des services, cet outil qui permettra aux bénévoles et à la salariée administrative de tenir une permanence et de recevoir les appels téléphoniques.

Ce sera, pour les personnes aidées, un lieu de ressource. Pour les bénévoles, la possibilité de centraliser les documents et de se retrouver en un lieu commun. Pour les salariés, un lieu de rencontre et d'écoute avec les bénévoles. C'est aussi un gage de professionnalisation vis à vis des partenaires financiers et des élus. Ceci s'inscrit dans une démarche de qualité engagée par l'A.D.M.R..

L'association A.D.M.R. profite de cet encart pour vous souhaiter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous donne rendez-vous le samedi 9 avril pour la traditionnelle vente de fleurs.

• La section locale du Syndicat Général des Vignerons

Discours de M. Michel LONGIS, Président, prononcé à l'occasion de la SAINT VINCENT 2005

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Abbé,

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

Je dois tout d'abord vous présenter les excuses de Monsieur Gérard Boutillez retenu pour des raisons de santé - sans me tromper je pense que Gérard n'a jamais manqué une Saint-Vincent. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Pour résumer l'année 2004 en quelques phrases ce n'est pas chose facile, aussi j'évoquerai simplement les grandes lignes.

Il y a moins d'un an, le sujet principal des réunions portait sur le futur contrat cap 2004, souvenez-vous, nous parlions de groupements de producteurs, de plafonnement d'approvisionnements, d'exclusivisme, de primes d'engagement à l'hectare, et d'une durée d'un contrat de 6 ans. Que reste-t-il aujourd'hui de ce projet . "Pas grand chose", me direz-vous, en effet il a fallu respecter les réglementations existantes des pouvoirs publics français et européens.

Face à ces contraintes juridiques majeures le Syndicat des Vignerons, la Fédération des Coopératives et l'Union des Maisons de Champagne ont revu leur projet le 24 Mai 2004. En voici les grandes lignes :

- transparence des transactions avec dépôt obligatoire au C.I.V.C ;
- plafonnement de l'approvisionnement du Négoce ;
- clause de réserve de propriété ;
- prix constaté à chaque vendange ;

ceci pour une durée de 5 ans.

Une nouvelle organisation venait de se mettre en place.

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

Autre dossier important : la réserve qualitative individuelle, appelée maintenant volume complémentaire individuel cumulé. Ce V.C.I.C permettrait lors de récoltes importantes et qualitatives de stocker au total 4 000 kg à l'hectare maximum sans remettre en cause le blocage collectif. Je souhaite, comme beaucoup d'entre vous, que ce dossier aboutisse, mais en Champagne rien n'est acquis à l'avance, aussi soyons patients...

Le 15 Juillet 2004 le Syndicat Professionnel des courtiers en Vin de Champagne publiait le prix du kilo de raisin par région (primes et compléments de prix inclus). À notre grande surprise, notre commune ainsi que Trépail, Vaudemange, Billy le Grand ont été classées dans la région Haute Vallée regroupant : Avenay, Champillon, Cumières, Dizy, Fontaine sur Ay, Mutigny, etc. Même si la Vallée était haute, le prix, quant à lui, était plutôt bas - en effet, 4,68E comparés aux 4,96E de Vertus, le secteur de Trépail ne pouvait accepter un tel écart. Après avoir consulté les Présidents de Coopératives, les responsables de pressoirs, les Présidents de section concernés, un courrier fut adressé au Syndicat des courtiers, à l'Union des Maisons de Champagne, au Président du Syndicat et à la Fédération des Coopératives. Ainsi le 3 Septembre une nouvelle grille des prix était publiée. Le secteur de Trépail était classé dans la région Autres Crus (Côtes des Blancs et Grande Montagne) avec un prix de 4,82E. Cette hausse ne correspondait pas à notre souhait, nous demandions 4,91E. Si nous avons perdu une bataille, nous n'avons pas perdu la guerre : soutenues par plusieurs grandes maisons, nos revendications demeurent pour 2005. Pour information, en 1925 des livreurs de raisins du Champagne Bollinger de notre commune eurent les mêmes difficultés. Pour en terminer avec le prix, un petit rappel à la mémoire: en 1984 le prix du kg toutes primes comprises pour notre commune était de 17,30F, comparé aux 31,62F de 2004, cela fait une hausse de 82 % en 20 ans...

La vendange 2004 pourrait entrer dans le livre des records pour sa qualité et sa quantité. Avec 328 millions de bouteilles disponibles le stock champenois se consolide, les ventes de l'année 2004 devraient se situer entre 296 et 301 millions de bouteilles.

Au niveau des contrats d'engagement le chiffre s'élève à 52,1 % des surfaces du vignoble contre 53,2 % en moyenne sur 2000 - 2003. Il n'y a donc pas, malgré la très grosse vendange, de désengagement inquiétant du vignoble. Quant au déblocage éventuel, il faut attendre la réunion du 22 Février.

Je vous informe que l'Assemblée sous-sectorielle de Printemps aura lieu le Mardi 1er février à 17 h à la Salle des Fêtes de Verzy.

À présent je voudrais remercier les membres de l'Association Foncière de Villers-Marmery pour la réfection du Chemin des Oies qui sera appréciée par tous les riverains concernés.

Pour finir Je tiens à remercier Mr Laurent Herpet pour ces 18 années passées au Comité St Vincent dont 7 en tant que Président et adresser tous mes vœux de réussite à son successeur M. Pierre-Emmanuel Paquay et la bienvenue aux nouveaux membres.

Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous souhaite une bonne année 2005.

Michel LONGIS

• L'A.S.V.M.

Gymnastique

Nous vous rappelons que tous les jeudis, à la salle polyvalente de Villers Marmery, ont lieu des séances de gymnastique à partir de 20 heures, avec un moniteur diplômé d'État.

Tennis

Les cours de l'école de tennis ont lieu tous les mercredis après-midi à partir de 16h30.

Comme tous les ans, deux équipes de Villers Marmery vont participer aux critères départementaux de tennis.

Pour tout renseignement, contactez M. Claude BOQUET au 03.26.97.96.17 ou M. Jean-Claude HAUTEM au 03.26.97.93.84

Philippe LIEGEOIS

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

• SUCRE D'ORGE (association de Verzy)

GARDE DE JEUNES ENFANTS

La commune de Villers-Marmery est partenaire de l'association Sucre d'Orge de Verzy qui offre la possibilité de garder vos enfants d'âge préscolaire de manière permanente ou ponctuelle et vos enfants de moins de 6 ans de manière ponctuelle.

La Crèche-Halte Garderie est une structure familiale située sous la mairie de Verzy qui accueille, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, une vingtaine d'enfants de 3 mois à 4 ans. L'accès à ce mode de garde est réservé aux enfants des personnes résidant ou travaillant à Villers-Marmery, Verzy ou Verzenay ainsi qu'aux petits-enfants des personnes résidant dans l'une de ces 3 communes.



Actuellement, 7 enfants de notre commune y sont accueillis régulièrement ou de manière occasionnelle.

La crèche est à la recherche de personnel pour les mois à venir.

Toute personne pouvant bénéficier d'un CES (Contrat Emploi Solidarité) et désirant travailler auprès de jeunes enfants peut se renseigner dès maintenant auprès de l'association Sucre d'Orge, 5 rue de l'hôtel de ville à Verzy ou téléphoner au 03.26.97.97.98 (Directrice : Mme BROCHET), ou au 03.26.49.48.14 (Présidente de l'association : Mme JEAN).

Les membres de l'association : Sabrina LELARGE et Marion BOUTILLET

• L'A.S.A.

Comme vous avez pu le constater, le chantier d'aménagement hydraulique du vignoble de Villers-Marmery est arrêté depuis le 17 décembre dernier. L'entreprise POTHELET devait reprendre début janvier !!! Or, à ce jour, aucune activité n'a repris. Avec les services de la D.D.A.F. (maître d'œuvre) nous avons mis en demeure l'entreprise de reprendre les travaux dans les meilleurs délais. Les membres du bureau et moi-même sommes désolés des nuisances occasionnées par la fermeture des chemins en cours de travaux depuis près de deux mois.

Nous avons deux possibilités : rompre le marché avec l'entreprise POTHELET ce qui aurait pour conséquence un nouvel appel d'offre, une nouvelle consultation des entreprises avec une hausse inévitable du prix des travaux restant à réaliser et la remise en cause de toutes les subventions soit près de 40 % du marché qui serait bien sûr à prendre en charge par les propriétaires. La seconde solution serait de faire confiance aux derniers propos de l'entreprise, à savoir la reprise de leur activité la 3ème semaine de février. Je vous rappelle que dans cette dernière solution, nous avons la possibilité d'appliquer des pénalités de retard à l'entreprise pour le non-respect des clauses particulières du marché. Cette solution serait beaucoup plus intéressante financièrement pour notre Association Syndicale Autorisée et pour vous-mêmes. Espérant avoir répondu à certaines rumeurs comme à l'accoutumée dans notre commune (je ne cite bien évidemment personne, les personnes intéressées se reconnaîtront elles-mêmes). Les membres du bureau et moi-même sont, je vous le rappelle, toujours à votre entière disposition pour vous donner les informations officielles que vous souhaiteriez avoir sur ce dossier.

Liste des membres du syndicat (bureau) :

Titulaires :

Directeur : M. LONGIS Laurent - Sous-directeur : M. LONCLE Daniel - Secrétaire : M. MARGAINE Arnaud ;
Trésorier : M. BAZIN Noël - M. CHATILLON Noël - M. HAUTEM Jean-Claude ;

Suppléants :

M. BERTHELLEMY Alain - Mme DELABARRE Francine - M. MALOT Franck ;

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

Stagiaires :

M. ANDRE Rémy - M. TARADOU Serge.

Toutes les personnes intéressées et voulant s'informer sur ces travaux peuvent participer à toutes les réunions de chantier qui ont lieu tous les jeudis à 10 h sur le chantier après la reprise des travaux.

Laurent LONGIS

• L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VILLERS MARMERY

Cette association "loi de 1901", est créée en 1909 par les Sapeurs Pompiers de l'époque, dont le but est de resserrer les liens de camaraderie qui unissent les Sapeurs Pompiers locaux et de favoriser l'organisation à diverses manifestations de réunions, de fêtes ou de différents loisirs.

Sont adhérents à l'Amicale, les Sapeurs Pompiers actifs, d'anciens Sapeurs Pompiers ayant souhaité continuer à soutenir les intérêts de l'amicale, et les Jeunes Sapeurs Pompiers actuellement en formation à Reims.

Le 21 janvier dernier, l'Amicale s'est réunie pour sa 16ème assemblée générale.

Au cours de cette réunion, le bureau de l'an passé a été reconduit :

Président :	Michaël HAUTEM ;
Vice-président :	Bernard HAUTEM ;
Secrétaire :	Vincent CHATILLON ;
Trésorier :	Michel LONGIS ;
Administrateur :	Louis HAUTEM.

Nous remercions tous les habitants de Villers Marmery, pour l'accueil chaleureux que vous nous avez adressé lors de notre tournée annuelle de calendriers.

Tous les dons récoltés permettent de renouveler certains équipements d'intervention mais également d'améliorer le fonctionnement du Corps et de l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

Nous tenons également à remercier Le Maire et son Conseil municipal pour leur soutien permanent envers les Sapeurs Pompiers.

Date à retenir : Dimanche 24 juillet 2005 : 42ème Rallye des Sapeurs Pompiers.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Michaël HAUTEM, 18 rue Dom Pérignon au 03.26.50.85.34.

*Le Président
Michaël HAUTEM*

• Les SAPEURS POMPIERS de Villers Marmery

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier la population pour l'excellent accueil qu'elle nous a réservé lors de la distribution de notre calendrier 2005.

Nous témoignons toute notre reconnaissance aux personnes qui nous aident par des dons divers suite aux interventions ou pour d'autres occasions.

Nous tenons également à remercier les personnes qui nous reçoivent chez eux, lors de nos manœuvres mensuelles. Ainsi nous pouvons adapter nos techniques de secours à la réalité du terrain.

Bienvenue à Fabien Vernon qui rejoint notre équipe de Jeunes Sapeurs-Pompiers. Il suit des cours, comme pour ses 4 camarades, au Centre de Secours Principal de REIMS.

*Le Chef de corps
Adjudant Chef Louis HAUTEM*

SP Infos n°1

Dix ans seulement et déjà pompier !

Vouloir devenir sapeur-pompier lorsque l'on a dix ans, pourquoi pas ? Ils ont entre 10 et 16 ans. Ils se réunissent tous les samedis après-midi pour marcher sur les pas de leurs aînés, qu'ils croisent dans la caserne. Ils sont "jeunes sapeurs-pompier", et portent fièrement leur tenue.

Au milieu des "grands", encadrés par des sapeurs-pompier volontaires ou professionnels qui les forment bénévolement en dehors de leurs heures de service, ils apprennent les manœuvres incendie de base et les gestes de premiers secours. Ils participent également à des épreuves sportives au niveau national.

Présents dans la plupart des centres de secours français, ces jeunes sapeurs-pompier sont reconnus par des textes officiels. Ainsi, leurs activités d'apprentissage peuvent être sanctionnées par un examen national de cadet de sapeur-pompier. Leur diplôme en poche, ils peuvent intervenir dès 16 ans, assistés d'un tuteur, sur la plupart des interventions.

Actuellement, 20 000 jeunes sapeurs-pompier sont recensés dans l'Hexagone.

Comment devenir Jeune Sapeur-Pompier ?

Il faut :

- être âgé de 10 à 16 ans,
- produire un certificat médical d'aptitude physique,
- produire une autorisation parentale pour les mineurs.

Source : livre SP de France " Une vie au feu " ; <http://www.pompiersdefrance.org>

Prochain SP *Infos*: Les Sapeurs-pompier Volontaires issus de toutes les professions.

Si vous êtes intéressés, venez vous inscrire en Mairie.

Nous pourrions peut-être programmer un stage pour 15 à 20 personnes...



**REMISE À NIVEAU
DU CODE
DE LA ROUTE**

PROGRAMME

- Actualisation des connaissances en matière de Code de la Route
 - stationnement
 - signalisation
 - règles de circulation
 - ronds-points
 - etc.
- Actualisation des connaissances en matière d'infrastructures routières
 - franchissement des ronds-points
 - principes essentiels de conduite...

DURÉE : 2J00
GROUPE ENTRE 15 ET 20 PERSONNES

**Automobile Club
ALPES**

HISTOIRE "ALAMBIQUÉE" ...DE LA CHOSE SUBTILE.

"Au distillateur Ardennais"

Du 27 décembre 2004 au 12 janvier 2005, Monsieur Cothenet a fait escale parmi nous. L'atelier public de distillation s'est tenu en bas de la rue du muguet. À notre époque, la venue de l'alambic n'a plus le côté évènementiel que les anciens lui prêtaient. Telle cette description écrite par un club de généalogie : "Ferrailant et brinquebalant, juché sur ses roues métalliques et un peu voilées, hérissé de tuyaux, de leviers et de robinets mystérieux, vaguement rouillé et rafistolé, l'alambic ambulant, tiré par une paire de bœufs, faisait son apparition dans nos campagnes aux premières grisailles de l'automne".

Les temps ont bien changé : les normes de sécurité sont passées par là. L'alambic, tiré par un camion, n'est plus brinquebalant, et respecte le code de la route... et les autres codes. Nous ne connaissons pas l'âge du capitaine de ce vaisseau, mais nous savons que ce n'est plus un gamin, (il est demi-séculaire tout de même) et qu'il vient à Villers tous les ans depuis 20 ans. Après une période salariée chez un patron distillateur, à son tour il décide de monter son entreprise ; depuis trente ans, il est distillateur ambulant et les intempéries ne lui font pas peur. Ah ! la vie au grand air !

Parcourir par monts et par vaux notre campagne pourrait laisser croire à la vie de bohème. Eh bien pas du tout ! Chaque déplacement signifie qu'il faut :

- faire une demande de descellement des alambics qui sont plombés par les douanes.
- faire une demande d'ouverture "d'atelier public", et faire des affiches (et faire une annonce dans un journal) pour annoncer que Monsieur X, distillateur, sera à l'atelier public de la commune X, à partir de telle date.
- faire une demande de permis de circuler pour l'alambic.
- effectuer la fermeture de l'atelier dès que le travail est terminé.
- faire poser les plombs par les douanes.
- payer un droit de place, et les frais de consommation d'eau...

Les mêmes démarches sont à renouveler à chaque ouverture d'atelier.

De village en village, de barrique de vin en barrique de vin distillé dans les pays viticoles, aux tonneaux de fruits des villages ardennais, que de routes parcourues, de poignées de mains, de discussions enlevées... Pourvu que ça dure...

L'HISTOIRE DES ALAMBICS NE DATE PAS D'HIER.

- 4000 ans av. JC. : des vases, considérés par les archéologues comme des alambics primitifs, ont été retrouvés dans le nord de l'Irak ; ils sont datés de 3 500 ans av. JC. C'est vraisemblablement le domaine de la parfumerie et de la cosmétique qui y a eu recours le premier, bien avant la fabrication d'alcool. Le mot grec "ambikos" désignant un vase cylindro-tronconique, est à l'origine du mot arabe "alambic".

- 1ers siècles : dans la ville d'Alexandrie (Egypte), au cours des siècles avant et après J.C., on trouve une importante corporation de parfumeurs, possédant des "alambics" pour distiller des élixirs, des alcools, des essences florales : origine de la chimie et de l'alchimie.

- Moyen Âge : en 640, les arabes arrivent à



Alexandrie et découvrent ces techniques de distillation. Ils les font connaître peu à peu dans tout le bassin méditerranéen. L'alambic et l'eau de vie arrivent en Andalousie, puis en Europe. Il semblerait que les abbayes irlandaises distillaient l'eau bénite (uisce beatha) -en réalité le whisky- en 1140. Plus tard, Arnaud de Villeneuve (médecin catalan exerçant à Montpellier) décrit et fabrique "l'aqua ardens" (eau ardente : macération de plantes et d'alcool). Il est le premier à pratiquer le mutage à l'alcool (procédé arabe semble-t-il) pour améliorer la conservation du vin. Les templiers de Perpignan généralisent ensuite le procédé. D'où le développement de vins

doux naturels dans la région.

- à partir du 15ème siècle : les alambics et la commercialisation des alcools hors du domaine médical se développent. Jusqu'à cette époque "l'eau ardente" n'était là que pour soigner...

- 17ème siècle : l'essor commercial débute de façon significative (Cognac et Armagnac en France, Whisky en Grande Bretagne, Vodka en Pologne puis en Russie).

- Traditionnellement, et ce, jusqu'en 1960, les agriculteurs -et viticulteurs- bénéficiaient du privilège de bouilleur de cru : chacun avait le droit de distiller pour son propre compte, hors droits, l'équivalent de mille degrés ; soit par exemple 20 litres d'eau de vie à 50°.

- De nos jours, seuls les exploitants qui ont payé leurs charges familiales avant octobre 1959 (voire avant le 31 août 1960 par dérogation) ont encore le privilège ; privilège qui n'est pas transmissible aux enfants.

Mais, bien sûr, tout le monde peut devenir bouilleur de cru, à condition de payer les taxes.

Cette tradition de distiller pour sa consommation personnelle, s'est maintenue jusqu'à nos jours. Malgré la concurrence de la grande distribution, malgré la raréfaction des distillateurs ambulants... et en dépit des lois de santé publique. Mais qualité ne veut pas dire quantité et usage abusif...en tout cas pas pour la majorité de la population rurale française.

Il est bon de rappeler, quand même que, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

ORIGINES LINGUISTIQUES, À PRENDRE AU SÉRIEUX :

- **alambic** : 1265, vient de l'espagnol alambico qui vient de l'arabe alnbiq = vase à distiller qui vient du grec "ambix".

- **élixir** : 1265, de l'arabe aliksir = la pierre philosophale le médicament emprunté au grec, "Kseron" = médicament.

- **eau de vie** : 14ème siècle, traduction du latin des alchimistes "aqua vitae".

- **alcool** : 16ème siècle, vient de "alkohol" ou "alkohol" non arabe et sulfure d'antimoine, poudre résine utilisée depuis l'antiquité par les femmes comme fard et papiers, obtenu par distillation.

Quand les arabes commencèrent à distiller le vin, ils donnèrent le même nom au produit obtenu : "alkhōl" qui signifie alors "la chose subtile".

ESCALOPES de SAUMON FRAIS

(Recette pour 4 personnes)

LES INGRÉDIENTS

600 grammes de saumon frais levé en filets
200 grammes de filets de sole, 20 pommes de terre "Roseval"
3 œufs, 30 grammes d'échalotes, 400 grammes d'épinards en branches
200 grammes de champignons de Paris frais.
2 pots de crème fraîche (150 et 250 grammes).
50 grammes de beurre, sel et poivre.
1/2 bouteille de champagne.

LA RECETTE

Élaborez votre farce de poisson. Séparez les blancs des jaunes d'œufs. Hachez finement les 200 grammes de filets de sole. Mélangez intimement filets de sole hachés et les blancs d'œufs, les 150 grammes de crème fraîche. Salez et poivrez à votre goût.

Escalopez le filet de saumon frais en 8 tranches fines avec un couteau tranchant. Salez et poivrez toujours à votre goût.

Étalez à la spatule la farce de poisson sur 4 escalopes et recouvrez-les avec les 4 escalopes restantes.

Hachez finement les 30 grammes d'échalotes. Emincez les 200 grammes de champignons de Paris. Dans une grande poêle, faites revenir échalotes hachées et champignons émincés avec les 50 grammes de beurre. Ajoutez les 250 grammes de crème fraîche. Mouillez avec votre 1/2 bouteille de champagne. Pochez les escalopes farcies dans cette préparation à feu doux pendant 7 minutes.

Retirez les escalopes farcies et réservez-les au chaud. Laissez réduire la sauce de moitié. Rectifiez l'assaisonnement à votre goût avec sel et poivre.

Dressez les escalopes farcies sur un plat chaud. Nappez-les avec la sauce et servez-les avec pommes de terre et épinards.



IMAGE DU PASSÉ...



Cette photographie fait partie des images sélectionnées pour figurer dans la brochure "Mémoire d'un siècle"...

LE CALENDRIER

Jeudi 3 mars, Mercredi 11 mai et jeudi 12 mai, Mercredi 13 juillet :

Collecte GRATUITE des housses plastique et des intercalaires thermoformés par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Vous pouvez renvoyer votre coupon au Parc au plus tard 5 jours avant la date de la collecte.

Mercredi 16 mars de 17h à 20h30 :

Collecte de sang, salle polyvalente.

Dimanche 20 mars

Bal apéritif dansant avec l'orchestre Damien Berezynski, organisé par le club des Anciens, salle polyvalente.

Samedi 9 avril :

Traditionnelle vente de fleurs dans les rues du village, organisée par l'A.D.M.R.

Dimanche 24 juillet :

Rallye des Sapeurs Pompiers de Villers Marmery. Rassemblement place de la République, à partir de 8h30.

EN BREF...

Mémoire d'un Siècle ? La panne !

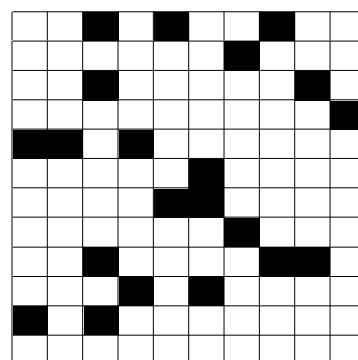
Nous rappelons à toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de prêter leurs photos afin qu'elles figurent dans la brochure "Mémoire d'un siècle" que nous avons édité un document contenant les photos en miniature, les dates et les légendes correspondant à chaque image.

Comme convenu lors de la réunion où nous avons restitué les photos à leurs propriétaires, nous vous demandons à nouveau de passer en Mairie (de préférence le jeudi soir) pour vérifier s'il y a des modifications à apporter (datation et légendes).

Nous comptons sur votre visite. En effet, sans votre aide, nous ne pouvons pas terminer le livre.

Merci de votre compréhension.

Solution des mots-croisés



DÉCHETTERIE

(Centre d'Apport Volontaire de Trépail)

Lundi : de 13h à 17h

**Mercredi
Vendredi | de 9h à midi
Samedi**

HORAIRES D'HIVER



LES ARTICLES POUR LE PROCHAIN VILLERS infos doivent nous parvenir AVANT le 20 AVRIL 2005... merci.